

Communiqué de presse

Michèle Delaunay et Gérard Bapt

Rapporteurs du Budget de la Sécurité sociale 2017

Tabac : l'urgence d'une augmentation significative des prix au PLFSS 2017.

Le tabac représente une véritable hécatombe humaine et financière ; il tue 78.000 personnes chaque année en France (220 par jour !) et coûte 25,88 milliards d'Euros par an pour les seules dépenses de sanitaires alors qu'en comparaison, il ne rapporte que 14 milliards de taxes.

C'est pourquoi, en tant que rapporteurs des parties recettes et dépenses du projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2017, nous demandons au Gouvernement de prendre dès ce prochain PLFSS la mesure reconnue comme la plus efficace : l'augmentation significative des prix.

Le dernier rapport de l'Assurance maladie (« charges et produits »), publié le 8 juillet, insiste sur le poids médico économique croissant du tabac et souligne que l'augmentation des prix est en effet la mesure prioritaire pour réduire les inégalités de santé.

Nous déposerons un amendement fiscal au prochain PLFSS pour augmenter de 15% les prix des produits du tabac ; et de 30% le prix du tabac à rouler, aujourd'hui beaucoup moins cher, et porte d'entrée du tabagisme des jeunes.

Le dernier PLFSS de cette législature doit faire de la lutte contre le tabac, première cause de mortalité évitable en France, une priorité nationale pour sauvegarder la pérennité de notre système de santé.